

BP 28 39107 DOLE Cedex N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 4 Folio :

PROCES-VERBAL Séance du Conseil d'Administration Extraordinaire 15/12/2017

OBJET Réservé au
Directeur
académique

Président : M. PINTO, Proviseur

Le quorum étant atteint avec 17 membres, Monsieur le Proviseur déclare la séance du Conseil d'Administration ouverte à 13H00.

M. le Proviseur remercie l'ensemble des membres présents de leurs disponibilités pour ce C.A extraordinaire.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Fonctionnement matériel et financier :

- Autorisation d'organiser un Conseil Inter-Académique de la Vie Lycéenne les 23, 24 et 25 janvier 2018 au Lycée Nodier sur demande de Monsieur le Recteur

Sur rapport du Chef d'établissement, le Conseil d'administration répond favorablement à la demande de M. le Recteur de l'Académie de Besançon et décide que le lycée Charles Nodier organisera les conditions matérielles de l'accueil d'un séminaire inter-académique de la Vie Lycéenne au cours du 1er trimestre de l'année 2018.

Les ressources et les dépenses affectées à la réalisation de cette activité spécifique seront retracées sur le service VE – Vie de l'élève, domaine ANIM. Le budget de l'opération est annexé à la présente délibération.

Vote à l'unanimité : 17 POUR.

 A la question posée par Monsieur CORNE, représentant des parents d'élèves, à savoir pourquoi les subventions allouées à l'Académie de Dijon et celles allouées à l'Académie de Besançon sont différentes, Monsieur Grosjean, Gestionnaire, répond que ces subventions sont calculées au prorata du nombre d'élèves de chaque académie.

La séance est levée à 13h20.

Le Président : M. Jean-Pierre PINTO, Proviseur



Secrétaire de séance : J.P. PINTO